

PROCES-VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL



**MAIRIE DE
TOURNAY**

Nombre de membres en exercice : 15
Date de la convocation : 04/04/2024

SEANCE DU 10 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 avril 2024 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS TAPIE, Roger SETAU et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Dominique BARIS, Monique CHAUSSERIE, et Marie MAURY.

Absents :

Florian PARENT donne procuration à Jérôme ARTIGUE
Régis CINQ-FRAIS donne procuration à Pierre SEUBE
Céline FAGET donne procuration à Monique CHAUSSERIE
Laurent HAEST donne procuration Francis ARTIGUE
Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

La séance est ouverte à 18h00

Monsieur le Maire demande de rajouter 1 point à l'ordre du jour.

- Attribution du marché plomberie sanitaire ventilation, lot 10, de la maison Lacoste suite à la liquidation judiciaire du titulaire, SAGES.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

1. Approbation du Procès-Verbal du 11 mars 2024

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Convention tarification sociale des cantines scolaires

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2021-57 qui instaurait la tarification sociale des cantines. Il indique que la convention signée avec l'Etat le 28 juillet 2021 arrive à son terme. Il propose de renouveler cette convention pour une durée de 3 ans.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. Plan communal de Sauvegarde

Monsieur le Maire indique que le Plan Communal de Sauvegarde voté le 22 décembre 2022, doit faire l'objet de quelques modifications textuelles et d'ajout de diverses fiches procédures pour la vérification des moyens d'alertes et pour la mise à jour triennale et annuelle des informations.

Monsieur le Maire présente au conseil les différents documents et propose de les ajouter au Plan Communale de Sauvegarde.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle l'exercice d'activation du PCS qui se tiendra le 30 avril matin.

4. Renouvellement du contrat Bourg centre

Monsieur le Maire rappelle que la commune est labellisée Bourg Centre Occitanie depuis 2021. Par ce contrat, la Région Occitanie reconnaît le rôle de centralité et d'attractivité de Tournay au sein de son bassin de vie. De ce fait Tournay, comme les autres communes Bourg Centre, bénéficie de soutiens régionaux renforcés pour mettre en œuvre ses projets de développement et d'attractivité.

L'avenant présenté sert également à mettre en corrélation le programme d'actions Bourg-Centre avec le programme d'action Petites Villes de Demain validé en 2023.

Le contrat étant arrivé à son terme, Monsieur le Maire propose de le reconduire par voie d'avenant pour la période 2024-2028.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. Occupation du domaine public

Monsieur le Maire indique avoir été sollicité par un commerçant pour une série de concerts cet été sous la halle de la place d'Astarac.

Monsieur le Maire rappelle que l'occupation du domaine public est, selon la loi, payant. Il propose d'instaurer une redevance d'occupation du domaine public pour la halle de la place lors de ces événements.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide par 13 voix pour et 1 abstention :

- D'instaurer une redevance d'occupation du domaine public de 15€ par jour d'occupation pour cette série de concerts.

6. Projet Skate-Park

Monsieur le Maire rappelle le projet de skatepark sur les parcelles E 745 et 747 au complexe sportif du Rensou. Pour réaliser ce projet, l'ADAC65 nous conseille de passer par un marché en conception réalisation. Monsieur le Maire fait la lecture du programme de l'opération et demande l'autorisation d'engager la procédure de marché public.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.1. Marché lot 10, plomberie, sanitaires, ventilation - Maison Lacoste

Monsieur le Maire rappelle que depuis janvier 2024, la société SAGES, titulaire du marché pour le lot 10 PLOMBERIE SANITAIRE VENTILATION, est en liquidation judiciaire.

Afin de terminer le chantier, il convient d'attribuer le marché à une nouvelle entreprise de plomberie. Après consultation, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de Jérôme Clavierie pour un montant de 28 965,66 € HT.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. Eclairage du complexe sportif

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que suite à la délibération 2023-90 du 26 décembre 2023 qui actait le marché avec le SDE pour la rénovation complète de l'éclairage des terrains de rugby et de tennis, le SDE a revu les chiffrages et le montant des travaux a été revu à la baisse pour un montant de 154 000 € HT.

8. Programme d'actions ONF 2024

Monsieur le Maire donne lecture des travaux proposés par l'Office National des Forêts pour l'année 2024 d'un montant de 15 380 € HT.

Madame Maury indique que les travaux proposés par l'ONF peuvent être réalisés par une entreprise extérieure et propose de contacter l'entreprise CARLU pour obtenir un chiffrage.

Madame ARNE se dit désolée des coupes rases réalisées sur les forêts.

Monsieur le Maire propose de ne pas donner suite aux travaux sylvicoles préconisés mais d'étudier de nouveaux devis.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

9. Opération façades 2024

Monsieur le Maire rappelle que la commune mène depuis 2021 avec la Région Occitanie un programme d'opérations façades sur le secteur de la bastide. Ce projet permet aux propriétaires de rénover leur façade avec le soutien financier de la Région et de la commune de Tournay.

Afin de poursuivre dans la même dynamique, Monsieur le Maire propose de lancer une nouvelle opération en 2024.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

10. Approbation du compte de gestion 2023

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, monsieur le Maire propose au conseil d'approuver le compte de gestion du budget communal du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

11. Vote du compte administratif 2023

Monsieur le Maire donne la présidence à Mme Monique CHAUSSERIE pour la présentation du compte administratif délibérant sur le compte de l'exercice 2023 dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné, et après avoir constaté la concordance avec le compte de gestion.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, sans que monsieur le Maire ne prenne part au vote,

- Approuve le compte administratif avec les résultats suivants

libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
réalisations de l'exercice	1 533 207,94	1 703 508,34	1 192 042,45	1 659 849,44	2 725 250,39	3 363 357,78
résultat de l'exercice		170 300,40		467 806,99		638 107,39
résultats reportés		168 647,03	- 476 636,13		- 307 989,10	
résultats de clôture		338 947,43	- 8 829,14			330 118,29
Restes à réaliser 2023			122 767	173 750	122 767	173 750
résultats de clôture cumulés		338 947,43		42 153,86		381 101,29

12. Affectation du résultat 2023

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du compte administratif prend acte des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon suivante :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -476 636.13 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 168 647.03 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 467 806.99 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 170 300.40 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 122 767.00 €

En recettes pour un montant de : 173 750.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0.00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par CONSEIL MUNICIPAL, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0.00 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 338 947.43 €

La proposition est adoptée à l'unanimité.

13. Approbation du compte de gestion assainissement 2023

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, monsieur le Maire propose au conseil d'approuver le compte de gestion du budget assainissement du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

14. Vote du compte administratif assainissement 2023

Monsieur le Maire donne la présidence à Mme Monique CHAUSSERIE pour la présentation du compte administratif assainissement délibérant sur le compte de l'exercice 2023 dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget annexe et les décisions modificatives de l'exercice concerné, et après avoir constaté la concordance avec le compte de gestion,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, sans que monsieur le Maire ne prenne part au vote,

- Approuve le compte administratif avec les résultats suivants

libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
réalisations de l'exercice	45 370,89	42 403,68	200 725,54	234 862,16	246 096,43	277 265,84
résultat de l'exercice	- 2 967,21			34 136,62		31 169,41
résultats reportés		157 224,67	- 86 348,21			70 876,46
résultats de clôture		154 257,46	- 52 211,59			102 045,87
Restes à réaliser 2023					-	-
résultats de clôture cumulés		154 257,46	- 52 211,59			102 045,87

15. Affectation du résultat assainissement 2023

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du compte administratif prend acte des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon suivante :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -86 348.21 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 157 224.67 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 34 136.62 €

Un solde d'exécution (Déficit - 002) de la section de fonctionnement de : -2 967.21 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0.00 €

En recettes pour un montant de : 0.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 52 211.59 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par CONSEIL MUNICIPAL, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 52 211.59 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 102 045.87 €

La proposition est adoptée à l'unanimité.

16. Vote des taux de fiscalité locale 2024

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le Conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux appliqués sur la commune.

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35,46 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 42,81 %
- Taxe d'habitation : 16.63%

La proposition est adoptée à l'unanimité.

17. Subvention aux associations 2024

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2024, présentés par les associations et étudiés en commission.

Le conseil municipal vote, à l'unanimité, les subventions suivantes :

Associations	Montant demandé	Montant proposé	Vote
ADIL 65	370 €	370 €	unanimité
Amicale des lieutenants de Louveterie	50 €	50 €	unanimité
ORCHESTRE A L'ECOLE	2 500 €	2 500 €	abstention de Laurent HAEST
Banque alimentaire HP	pas de montant	100 €	unanimité
Centre info droit des femmes	pas de montant	250 €	unanimité
Club de l'amitié de l'Arros	500 €	500 €	unanimité
Comité des Fêtes	10 000 €	8 000 €	unanimité
Restaurants du cœur	100 €	100 €	unanimité
Sté de chasse	500 €	500 €	unanimité
Tournay Sports	9 000 €	7 000 €	unanimité
Asso Jumelage La vraie Croix	600 €	600 €	unanimité
Pétanque club tournayais	500 €	500 €	unanimité
Asso Jumelage Alhama	500 €	500 €	unanimité
Gym volontaire	200 €	200 €	unanimité
ACLCT	500 €	500 €	unanimité
Les Arrosiennes	200 €	200 €	abstention de Dominique ARNE
Ecole de Tournay	460 €	460 €	unanimité
CAUE	250 €	250 €	unanimité
Kaminéo	500 €	250 €	unanimité
PASSEM	300 €	200 €	unanimité

18. Vote du budget primitif 2024

Monsieur le Maire appelle que le budget est établi au titre de l'instruction comptable M57, conformément aux maquettes budgétaires.

Monsieur le Maire propose de donner son accord à un vote global du budget primitif 2024 et d'adopter le projet de budget primitif 2024 de la commune de Tournay, présenté par chapitres, conformément aux chiffres ci-après :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		Budget 2024
Ch. - 011 Charges à caractère général		521 500,00
Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés		850 500,00
Ch. - 014 Atténuations de produits		96 920,00
Ch. - 023 Virement à la section d'investissement		441 319,00
Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections		7 000,00
Ch. - 65 Autres charges de gestion courante		105 136,00
Ch. - 66 Charges financières		39 000,00
Ch. - 67 Charges exceptionnelles		500,00
Ch. -68 Dotations aux provisions		2 000,00
TOTAL		2 063 875,00
RECETTES		
Ch. - 002 Résultat d'exploitation reporté		338 947,00
Ch. - 013 Atténuations de charges		25 000,00
Ch. - 70 Produits des services, du domaine et ventes divers		120 986,00
Ch. - 73 Impôts et taxes		210 360,00
Ch. - 731 Fiscalité locale		718 926,00
Ch. - 74 Dotations et participations		429 951,00
Ch. - 75 Autres produits de gestion courante		219 200,00
Ch. - 76 Produits financiers		5,00
Ch. - 78 reprises sur provisions		500,00
TOTAL		2 063 875,00

INVESTISSEMENT

	RAR 2023	budget 2024
DEPENSES		
Ch.-001 Déficit execution reporté		8 830,00
Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées		701 500,00
Ch. - 20 Immobilisations incorporelles		2 000,00
Ch. - 204 Subventions d'équipement versées	10 191,00	159 000,00
Ch. - 21 Immobilisations corporelles	2 460,00	225 540,00
Ch. - 23 Immobilisations en cours	110 116,00	1 329 814,00
TOTAL	122 767,00	2 426 684,00
		2 549 451,00
RECETTES		
Ch 001 - solde execution reporté		0,00
Ch 021 - virement de la section de fonctionnement		441 319,00
Ch 024 - Produits de cession		100 000,00
Ch 10 - Dotations - fonds div		152 384,00
Ch 13 - Subventions d'invest	173 750,00	1 472 998,00
Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées		202 000,00
Ch 040		7 000,00
TOTAL	173 750,00	2 375 701,00
		2 549 451,00

La proposition est adoptée à l'unanimité.

19. Vote du budget primitif assainissement 2024

Monsieur le Maire appelle que le budget est établi au titre de l'instruction comptable M49, conformément aux maquettes budgétaires.

Monsieur le Maire propose de donner son accord à un vote global du budget primitif assainissement 2024 et d'adopter le projet de budget primitif assainissement 2024, présenté par chapitres, conformément aux chiffres ci-après :

<i>Exploitation</i>	<i>Budget 2024</i>
DEPENSES	
Ch. - 011 Charges à caractère général	6 600,00
Ch. - 023 Virement à la section d'investissement	108 161,00
Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	52 884,00
Ch. - 65 Autres charges de gestion courante	1 000,00
Ch. - 66 Charges financières	4 400,00
TOTAL	173 045,00
RECETTES	
Ch. - 002 Résultat d'exploitation reporté	102 045,00
Ch. - 70 Produits des services, du domaine et ventes divers	6 000,00
Ch. - 74 Subventions d'exploitation	
Ch. - 75 Autres produits de gestion courante	53 000,00
Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 000,00
TOTAL	173 045,00

<i>Investissement</i>	<i>Budget 2024</i>
DEPENSES	
001 - Déficit d'exécution reporté	52 211,00
Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées	18 300,00
Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 000,00
Ch. - 21 Immobilisations corporelles	82 745,00
Ch. - 23 Immobilisations en cours	500 000,00
TOTAL	665 256,00
RECETTES	
Ch 001 - solde execution reporté	
Ch 021 - virement de la section d'exploitation	108 161,00
Ch 10 - Dotations - fonds div	72 211,00
Ch 13 - Subventions d'invest	432 000,00
Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées	0,00
Ch. 23 Immobilisations en cours	0,00
Ch 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	52 884,00
TOTAL	665 256,00

La proposition est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire rappelle la sortie du bulletin municipal prochainement.
- Monsieur le Maire rappelle que les jeux pour enfants installés au stade ne sont pas ouverts car en attente d'une nouvelle intervention de l'entreprise
- Monsieur Le Maire indique que les bornes escamotables seront installées début mai au stade du rensou.
- Monsieur le Maire rappelle la journée olympiades qui se tiendra le 16 mai au stade municipal en collaboration avec l'ASEI et le collège du Val d'Arros.
- Monsieur le Maire indique avoir pris un arrêté municipal interdisant l'accès à la salle des fêtes en cas de flaques d'eau au sol par mesure de sécurité. Toutefois il indique qu'il appartient aux associations d'identifier si la présence de flaques empêche la pratique d'activités.
- Madame Dominique ARNE indique la commission sociale se tiendra le 23 mai à la mairie.

La séance est levée à 21h30

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Dominique ARNE

Nicolas DATAS-TAPIE